

et collègues de l'Ouest, y compris le député de Moose Jaw (M. Skoberg) et des députés du Québec aussi, j'imagine, ne monopolisent pas à eux seuls les soucis et inquiétudes que représente le fait de donner suite à un excellent principe dans une mesure législative. La différence entre la théorie et la pratique équivaut vraiment parfois à celle qu'il y a entre la prédication et la mise en pratique. Il est parfois difficile de traduire dans la pratique les belles choses qu'on peut nous prêcher.

• (5.30 p.m.)

Le bill à l'étude a trait aux langues officielles du Canada. La dernière fois que j'ai jeté un coup d'œil sur la carte, le Canada s'étendait d'un littoral à l'autre, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Il ne consistait pas simplement de la région des Maritimes, du Québec et de l'Ontario. Et une fois arrivé à l'Ontario, incluez-vous aussi le Nord de cette province, la ville de Toronto et le Sud-Ouest de l'Ontario? Il ne se composait pas simplement du grenier de notre territoire, des trois provinces des Prairies, et il ne comprenait sûrement pas seulement la Colombie-Britannique. Il se composait de dix provinces.

Le député de Moose Jaw, le député de Crowfoot, les autres députés et moi-même, parlons d'un moyen de communication qui serait de nature à nous unifier. Nous reconnaissons et admettons tous ici la sincérité d'esprit qui anime la mise en application de ce principe. Aussi est-il difficile de comprendre comment le gouvernement peut prétendre qu'un conseil, qui doit refléter le pays de l'Est à l'Ouest, puisse se composer de cinq à dix membres. Tout ce que l'amendement à l'étude demande, c'est qu'il y ait un représentant de chaque province, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le secrétaire d'État aura peut-être quelque objection au sujet du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Néanmoins, chaque province, d'un littoral à l'autre, devrait être représentée. C'est le fondement même de l'existence de la nation canadienne.

Le ministre a invoqué cet argument qui, à mon avis ne vaut pas tripette; il a dit qu'il s'agissait d'une cause entendue car la question avait été étudiée par un comité et, par conséquent, ne pouvait plus être examinée à la Chambre. Le député de Peace River (M. Baldwin) a dit que si nous acceptions ce principe, tout notre système de comités était à l'eau. A mon avis, la teneur du bill, son titre même, la raison qui a poussé le secrétaire d'État à aller le défendre dans l'Ouest et celle qu'à invoquée le premier ministre (M. Trudeau) pour le proposer, tout cela semble indiquer que le but de ce projet de loi est d'aider à réaliser l'unité du pays d'un océan à l'autre.

[M. Nowlan.]

Si le gouvernement va jusqu'à parler d'engagement et de participation, de politiques d'engagement et de politiques de participation, pourquoi devrions-nous éliminer certaines parties du pays lorsque nous constituerons ce conseil consultatif; pourquoi devrions-nous éliminer certaines provinces? Cela dépasse l'entendement. Le titre même du bill suppose dix provinces. Je dois dire qu'en ce qui me concerne et n'en déplaît au député de Cardigan, j'estime qu'il en va autrement des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon. Cependant, ces régions font partie du pays elles aussi.

En réponse à l'argument du député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), je me permettrai d'évoquer le souvenir d'une récente conférence fédérale-provinciale qui provoqua des manchettes fulgurantes dans tous les journaux du pays; on déclarait que le premier ministre de Terre-Neuve, province qui n'a évidemment aucun district bilingue, appuyait le principe du bilinguisme. Il y a bien des années, Abraham Lincoln disait déjà qu'il était facile de se montrer tolérant et que la gravité du problème racial—aux États-Unis était alors directement proportionnelle au nombre d'habitants qui devait y faire face. Pour M. Smallwood, de Terre-Neuve, qui n'a pas de district bilingue, il est peut-être facile de dire—si on veut bien le croire—que le bilinguisme régnera désormais à Terre-Neuve.

La plupart d'entre nous ont vu M. Smallwood, soit à la conférence, soit sur les écrans de télévision. Nous avons été fort impressionnés par sa contribution au premier débat lorsque, sans aucune hésitation, il fut l'un des premiers à approuver le principe énoncé dans ce bill. A l'époque, personne, ni aucun journal, n'estima que nous devions écarter M. Smallwood et sa petite province, sous prétexte que celle-ci n'était qu'une province entre dix autres, qu'elle était isolée au large de la côte est et qu'elle n'avait aucun district bilingue. Je ne crois pas déformer tellement la thèse du député de Madawaska-Victoria. Il vient du Nouveau-Brunswick et moi de la Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, il y a un groupe d'Acadiens doués d'un esprit sain et constructif, et qui reflète une des deux langues majoritaires. Or la Nouvelle-Écosse a également des districts bilingues, qui reflètent les deux langues majoritaires décrites dans ce bill.

Je dois dire, sans vouloir porter atteinte à quiconque pourrait être nommé pour représenter le Nouveau-Brunswick, que je me sentirais beaucoup plus heureux et beaucoup plus utile—ce serait aussi le cas de la Nouvelle-Écosse—si le Conseil comportait un représentant de cette province pour s'occuper des frontières et des problèmes concernant la